

Point 12 adhésion de l'Eurométropole de Strasbourg à l'Etablissement Public Foncier Local d'Alsace :

Je regrette que cette délibération ait été proposée dans la précipitation sans un débat préalable, notamment, au sein des différentes communes de l'Eurométropole. En effet, La mise en place de cet outil n'est pas sans incidence sur l'ensemble des prélèvements fiscaux des entreprises et des ménages eurométropolitains.

Concrètement les 4 à 6 € supplémentaires de charges fiscales que devront payer à l'avenir l'ensemble des contribuables, suite à notre adhésion à cet établissement, pourraient susciter des questions de la part de nos concitoyens.

La fiscalité étant un sujet délicat, surtout en cas de hausse, la moindre des choses aurait consisté à inscrire cette délibération à l'ordre du jour des 33 Conseils municipaux représentés au sein de notre assemblée.

Sur le fond évidemment, il s'agit d'une réelle avancée. Donc, je voterai pour l'adhésion de l'Eurométropole à l'EPFLA.

Par ailleurs, et sans être dans un réflexe anti-Lorrain primaire vis-à-vis de la concurrence, il est bien sûr souhaitable de travailler avec un établissement local. Un établissement au fait des véritables enjeux d'urbanisation de l'Eurométropole ... notre urbanisation future.

En outre, et c'est bien là le principal argument qui plaide en faveur de cet outil communautaire : Il va permettre de lutter efficacement contre la spéculation qui pollue notre urbanisme, car Il va nous permettre de baisser le coût d'acquisition du foncier.

Un coût d'acquisition, qui est souvent la première excuse pour justifier, honteusement, la surdensification et l'urbanisation à outrance, de nos communes. En effet, l'excuse de la rentabilité d'un projet l'emportait souvent, jusqu'ici, au dépens **d'une vraie vision urbanistique eurométropolitaine. Une vision urbanistique que j'appelle de mes vœux.**